

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2009</b></p>
---

L'an deux mil neuf, le vingt trois novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier DAGONET, Maire,  
Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Madame Valérie BOUMENDIL, Monsieur Claude POUILLART, Adjoints au Maire,  
Mesdames Christelle BRUNETTI, Nathalie ROSELIER, Messieurs Jacques CORMERY, Patrice GLANDIERES et Bertrand VERGNAUD arrivé à 20h45,

**ETAIT ABSENT :** Madame Maria FERNANDES, Monsieur Régis ROUSSEAU-CAFFIER ayant donné pouvoir à Monsieur Didier DAGONET,

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 35**

**1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne, à l'**unanimité** suivant l'ordre du tableau  
**Madame Valérie BOUMENDIL** comme secrétaire de séance.

**2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUILLET 2009**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques ou des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2009 qu'ils ont reçu avec leur convocation.

Aucune autre observation n'étant faite, Monsieur le Maire propose le vote,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE**

**D'approuver le compte-rendu.**

**3 – INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE  
DE L'ARTICLE L2122.2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal :

- Décision n°003-2009 ayant pour objet : MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT L'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DE FAISABILITE D'INFILTRATION DES EAUX EPUREES DE LA FUTURE STATION D'EPURATION

Le marché a été signé le 29 juin dernier avec le cabinet d'études GUIGUES Environnement qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 9 000,00 € H.T

#### **4 – AVIS RELATIF A LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DU MESNIL AUBRY DU SMEP**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune du Mesnil Aubry, par délibération du 30 juillet 2008 a demandé à se retirer du SMEP afin de pouvoir adhérer à la communauté de communes Roissy-Porte de France.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Emet un avis favorable**

#### **5 – MODIFICATION DES STATUTS DU SMEP AVEC L'ADHESION DES COMMUNES DE BETHEMONT LA FORET, CHAUVRY, VILLIERS ADAM**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les communes de Béthemont la Forêt, Chauvry et Villiers Adam sont membres de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et Trois Forêts. Cette communauté de communes n'ayant pas opté pour la compétence SCOT elle n'a pas la possibilité de représenter et de désigner des représentants en lieu et place des communes qui sont adhérentes au SMEP à titre individuel.

Monsieur CORMERY demande des explications sur le nombre de titulaires et suppléants.

Monsieur le Maire explique que cela ne change rien en ce qui concerne la commune, et propose que Monsieur DAGONET reste titulaire et Monsieur CORMERY suppléant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE**

**D'approuver la modification des statuts du SMEP et confirme que Monsieur DAGONET est titulaire et Monsieur CORMERY suppléant pour représenter la commune auprès du SMEP.**

#### **6 – ACTUALISATION DU NOMBRE DE SIEGES AU SEIN DU SMEP**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le périmètre du SMEP recouvre notamment la Communauté de Communes Carnelle Pays de France. Dans les statuts du syndicat il est précisé que pour cette communauté de communes le nombre de représentants est de 8 titulaires et 8 suppléants. Considérant que cette Communauté de Communes compte à ce jour 10 communes membres et doit donc être représentés par 10 titulaires et 10 suppléants au sein du SMEP,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE**

**D'approuver la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat**

#### **7 – POINT SUR LE PLU**

Monsieur le Maire indique que les réunions se succèdent et que le planning avec la société LE DEZ LEGENDRE est tenu. A ce jour la société réalise un diagnostic du territoire de notre village, ce qui nous permettra de préparer notre projet de P.L.U. La prochaine réunion se tiendra le mardi 01 décembre 2009.

Monsieur CORMERY fait remarquer que la visite de la commune prévue le 10 novembre n'a pas été effectuée en totalité. Il reste à voir : le lavoir, les Clos, les Terre Marin et la Pierre aux Loups.

Monsieur le Maire propose de terminer cette visite lors de la prochaine réunion sans oublier la Ruelle du Pressoir.

Par ailleurs Monsieur le Maire propose 3 réunions de travail entre les élus qui le souhaitent à savoir les lundis 7 décembre, 25 janvier et 15 février à partir de 20h30.

#### **8 – POINT SUR LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2009**

Monsieur WAGENTRUTZ nous fait une rétrospective des dépenses de travaux et d'achats de matériel au cours de l'année. Travaux de voirie ruelle du Pressoir 57 500.00 € H.T, réfection du sol de la classe du bas 23 050.00€ H.T, réfection de la clôture dans la cour de l'école 4 200.00€ H.T,

achat d'un abri de jardin 836.00€ H.T, achat d'un véhicule 4x4 et d'une saleuse pour le déneigement 15 900.00€ H.T, ainsi que l'achat d'un souffleur pour 450.00€H.T. par ailleurs les travaux de réfection de l'horloge de la Mairie sont en cours et les travaux de réfection des trottoirs de la rue de Montobois doivent débiter prochainement. Monsieur WAGENTRUTZ rappelle qu'à la suite de l'hiver rigoureux la commune a du entreprendre des travaux d'entretien de voirie pour un montant de 16 300.00€ H.T

Monsieur GLANDIERES remet aux élus un tableau sur les montants budgétés, les réalisations et les subventions accordées et attendues.

Madame ROSELIER fait remarquer qu'au poste « Décors illuminations » il était prévu 5 000.00€ et que cette somme n'a pas été utilisée.

Monsieur le Maire lui répond que par manque de temps rien n'a pu se faire cette année et qu'il proposera pour le budget 2010 de reconduire cette somme.

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Chauvry et Béthemont-la-Forêt se sont constituées en groupement de commande afin de réaliser une étude complémentaire pour s'assurer que le terrain pressenti pour accueillir la future station de dépuración a des capacités suffisantes pour infiltrer les eaux traitées. Le bureau d'étude qui a en charge cette mission doit nous remettre ces conclusions au plus tard à la fin du mois de mars.

## **9 – POINT SUR LES MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE**

Monsieur le Maire rappelle les dates des festivités pour les prochaines semaines :

- Mardi 24 novembre à 11h00 : plantation d'un arbre avec les enfants de l'école de Béthemont ruelle du Lave Sabots
- Jeudi 3 décembre : remise des prix des villes et villages fleuris au Conseil Général et réunion du Conseil Communautaire
- Vendredi 11 décembre : Noël des écoles à partir de 18h00 à la salle des fêtes de Chauvry
- Samedi 12 décembre : Réception des aînés en Mairie à 11h et à 17h30 Salon du chocolat où tous les Béthemontois sont conviés.
- Samedi 09 janvier 2010 : galette des rois pour les aînés.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Sécurité Routière**

Monsieur le Maire informe les élus que la Préfecture demande un correspondant Sécurité Routière. Monsieur WAGENTRUTZ se porte volontaire.

### **b) Travaux rue Montubois**

Monsieur le Maire informe que les travaux rue de Montubois vont commencer la semaine 48. Monsieur CORMERY demande quelle a été la société pressentie pour la réalisation de ces travaux, le montant et la durée. Monsieur le Maire précise que le coût total des travaux sera de 33 437 € H.T et c'est la société ESSOR qui a été retenue. Le TRASSER et la communauté de communes nous accordent une subvention. La fin des travaux est prévue le 18 décembre.

Par ailleurs il sera distribué dans les prochains jours un Regard Express pour présenter ces travaux aux Béthemontois.

Monsieur CORMERY fait remarquer que la période hivernale n'est guère favorable.

### **c) Mise à jour dossier Auchan**

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle convention a été mise en place avec la Société AUCHAN et a désigné les personnes suivantes pour aller retirer des achats avec un mandat administratif :

- Mesdames BOUMENDIL, ROSELIER, ROUECHE, et Messieurs DAGONET CORMERY, VERGNAUD pour le compte de la Municipalité
- Mesdames ROSELIER, DAGONET Nathalie, ROUECHE et Monsieur POUILLART pour le compte du CCAS
- Mesdames BOUMENDIL, ROSELIER, ROUECHE pour le compte du RPI

### **d) Anciennes tables de l'école**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a quelques demandes pour récupérer des anciennes tables d'école qui ne servent plus.

Madame ROSELIER serait favorable de les offrir aux bénévoles qui aident l'école.

Monsieur CORMERY ne souhaite pas que ces tables soient données mais que soit demandée une petite contribution.

Monsieur le Maire suggère que les personnes intéressées fassent un don à leur convenance au profit de la coopérative scolaire de Béthemont la Forêt.

## **e) Information concernant la vente de la parcelle AC 120 .**

### **Préambule :**

La SAFER, en date du 29 septembre 2009 et dans le cadre d'une Convention de Surveillance et d'Intervention Foncière, a diffusé à la commune de Béthemont la Forêt une information de vente concernant la parcelle AC 120, d'une surface de 8a32ca, pour un prix de 180 000€.

Le bien comporte notamment un bâtiment en bon état.

### **Concernant le droit de préemption urbain de la commune.**

Le droit de préemption urbain est défini aux articles L 211-1 et suivants, R 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

L'article L211-1 du code l'urbanisme stipule que :

*Les communes dotées d'un plan d'occupation des sols rendu public ou d'un plan local d'urbanisme approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (NA) délimitées par ce plan, ...*

La parcelle AC120 à Béthemont est située en zone NCb (zone agricole). Par conséquent, la commune ne dispose pas du droit de préemption urbain sur la parcelle AC120 et ne peut donc acquérir ce bien par ce moyen.

### **Concernant le droit de préemption de la SAFER.**

La SAFER dispose d'un droit de préemption défini à l'article L. 143-1 du code rural, qui s'applique de manière subsidiaire au droit de préemption urbain, lors des ventes de terrains et biens immobiliers à vocation agricole et naturelle dans les zones ND (zones naturelles) et NC(zones agricoles).

La loi stipule que ce droit de préemption est destinée à permettre :

1. L'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs ;
2. L'agrandissement et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes ;
3. La préservation de l'équilibre des exploitations lorsqu'il est compromis par l'emprise de travaux d'intérêt public ;
4. La sauvegarde du caractère familial de l'exploitation ;
5. La lutte contre la spéculation foncière ;
6. La conservation d'exploitations viables existantes lorsqu'elle est compromise par la cession séparée des terres et de bâtiments d'habitation ou d'exploitation ;
7. La mise en valeur et la protection de la forêt ainsi que l'amélioration des structures sylvicoles dans le cadre des conventions passées avec l'État ;
8. La réalisation des projets de mise en valeur des paysages et de protection de l'environnement approuvés par l'État ou les collectivités locales et leurs établissements publics.

Par exemple, la SAFER ne peut préempter ce bien et le revendre à la commune si elle décide de le transformer en équipement destiné à recevoir du public → cette préemption ne serait pas légale et pourrait être attaquée facilement.

### **Concernant le prix**

Le prix notifié du bien est de 180 000€. Le but de cette vente est de transformer le bâtiment en habitation, cette motivation étant rendue possible par le règlement de la zone NCb du POS qui autorise « l'aménagement de bâtiments agricoles désaffectés pour de l'habitation dans la limite des volumes existants ».

La motivation de la vente fait entrer ce bien dans le marché des biens immobiliers à destination d'habitat. Le prix de 180 000 euros n'est pas excessif par rapport aux niveaux de prix de marché observé sur le secteur pour des biens de même nature.

La valorisation agricole du bien est différente. Ainsi, si la préemption agricole avait été exercée (c'est-à-dire dans le cadre des objectifs cités plus haut), la SAFER aurait agi en révision de prix, c'est-à-dire qu'elle aurait fixé un prix plus bas que celui notifié. (sous réserve de la validation de ce prix par les Domaines).

### **Résumé :**

- La commune ne peut invoquer son droit de préemption car le bien se trouve en zone Ncb.
- La SAFER ne peut exercer son droit de préemption au profit de la commune pour le motif de réalisation d'équipements publics.
- Le prix notifié n'est pas excessif compte tenu de sa vocation future (habitat) et compte tenu de l'état du bâtiment.
- Si la commune demande d'exercer son droit de préemption au profit de la commune, la commune devra destiner ce bien à vocation agricole (location à un exploitant agricole)

Le Conseil Municipal s'est interrogé lors du bureau municipal du 22 octobre dernier sur l'opportunité d'exercer son droit de préemption sur ce bien, en vue d'acquérir et de le transformer en un espace pouvant accueillir du public ou pour y stocker du matériel. Après un débat contradictoire entre les élus il est apparu que Messieurs DAGONET, WAGENTRUTZ, GLANDIERES, VERGNAUD, et Mesdames ROSELIER et BRUNETTI étaient opposés à l'acquisition de ce bien. Messieurs POUILLART, CORMERY et Madame FERNANDEZ étaient favorables à acquérir ce bien.

A la suite de ce débat la commune a informé le vendeur qu'elle ne souhaitait pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite apporter un complément d'information sur ce dossier.

### **f) Préparation du budget 2010**

Monsieur le Maire propose aux élus des réunions de préparation du Budget 2010 à savoir les 18 janvier, 08 février et 08 mars 2010 à 20h30.

### **g) Information sur le personnel communal**

Monsieur le Maire nous informe que Mme Sandrine ROUECHE notre secrétaire de Mairie sera absente jusqu'au 11 décembre. La Communauté de communes a mis à notre disposition une secrétaire les lundis, mercredis, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00. En cas de prolongement, M. DAGONET a fait une demande au CIG afin d'obtenir une personne pour assurer ponctuellement le remplacement de Mme ROUECHE. Cela nous coûterait 240 €/jour.

### **h) Questions de Monsieur CORMERY**

- Monsieur CORMERY demande quelle est la fonction du nouvel employé communal. Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur Thomas GAUDIER a été embauché en remplacement de Mme Virginie CHAPPELLIER pour assurer l'encadrement des enfants le matin de 08H30 à 09H30, le service de cantine et le nettoyage de 11H30 à 14H30 et le ménage de la Mairie et de la classe du bas de 16h30 à 18h00. Ce jeune Béthemontois a été embauché jusqu'au 18 décembre prochain et il lui sera proposé de reconduire son contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- En ce qui concerne l'accueil périscolaire Monsieur CORMERY demande combien d'enfants fréquentent ce service et que devient la subvention de la CAF d'un montant de 9 800 €. Monsieur le Maire précise que ce service ayant été mis en place par le RPI, une nouvelle convention va être négociée entre la CAF et le Syndicat. Une vingtaine d'enfants fréquente régulièrement la structure.
- Au sujet du véhicule communal (type Kubota) Monsieur CORMERY suggère l'achat d'une coque en plastique pour protéger la benne en fer du sel de déneigement, également des portes pour sécuriser l'utilisateur.  
Monsieur le Maire lui répond qu'il y a une ceinture de sécurité et que le véhicule est conforme aux normes européennes en vigueur dans notre pays. Concernant la protection de la benne, une solution est à étudier.  
Monsieur WAGENTRUTZ précise qu'une coque coûterait 330 €.
- En ce qui concerne les écoles de BETHEMONT et CHAUVRY, Monsieur CORMERY souhaiterait connaître les effectifs et la répartition dans les classes. Madame ROSELIER lui indique que l'effectif est de 58 élèves (38 Chauvriots et 20 Béthemontois) Pour la répartition dans les classes, un tableau lui sera remis.

- Monsieur CORMERY informe qu'actuellement nous sommes en présence d'incivilité à proximité de la Mairie, bouteilles jetées dans le cimetière, des personnes non autorisées pénètrent dans l'espace de l'école... Monsieur CORMERY propose de mettre en place des projecteurs cellulaires pour dissuader. Monsieur GLANDIERES suggère qu'en cas d'acte récurrents de dégradations, il serait peut être intéressant d'installer temporairement une vidéo surveillance.

Monsieur le Maire précise qu'il a informé la Gendarmerie de ces faits.

- Monsieur CORMERY demande à Monsieur le Maire de faire un regard express en urgence pour avertir la population qu'actuellement il y a une recrudescence de vols et ainsi rappeler certaines règles de prudence.

Monsieur le Maire rappelle que la Gendarmerie est passée dimanche dernier dans les rues de notre village pour rencontrer la population et distribuer une information sur le thème comment se protéger, afin de compléter cette information Monsieur le Maire propose qu'il soit fait un article dans le prochain Regard Express qui doit informer les Béthemontois des travaux de la rue de Montubois.

#### **i) Questions de Monsieur VERGNAUD**

Monsieur VERGNAUD informe le conseil que Monsieur DUCLOS (employé communal) passe du temps à discuter avec les Béthemontois pendant ses heures de travail, cela nuit à son efficacité.

Monsieur WAGENTRUTZ répond que Monsieur DUCLOS est très polyvalent et effectue de nombreux travaux qui seraient facturés très cher par des entreprises. Quant aux conversations avec les villageois, elles sont souvent provoquées par ceux-ci.

Monsieur le Maire profite de cette intervention et souhaite la création d'une commission dont la mission serait de réactualiser les profils de poste, les missions et les statuts de l'ensemble des employés communaux. Après un tour de table Madame BOUMENDIL, Messieurs DAGONET, WAGENTRUTZ et VERGNAUD se sont proposés pour faire partie de cette commission.

#### **j) Questions de Madame ROSELIER**

Madame ROSELIER nous informe que depuis une semaine les enfants scolarisés à l'école de Béthemont fréquentent la bibliothèque et pourront à cette occasion emprunter des livres. Par ailleurs la bibliothèque des enfants est ouverte tous les mercredis de 16h30 à 18h30.

<p style="text-align: center;"><b>PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A VINGT DEUX HEURES ET CINQUANTE CINQ MINUTES</b></p>
--